

Séance de l'assemblée
délibérante du 23 novembre 2022

Délibération n°29/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi seize novembre, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-trois novembre deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Pierre BUCHE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Fanny BLANC

Titulaires excusés :

Amalia QUINTON
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL

Suppléants présents :

Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Françoise BERNARD

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				6			

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projet de l'Ecopole du Val d'Allier

Remarque : Fanny BLANC, Elue titulaire du SEAT, s'excuse de devoir quitter la réunion avant les votes

<p>Objet : Demande de subvention LEADER - structuration de l'accueil du public sur l'espace Champmot de l'Ecopole du Val d'Allier</p>

Vu la délibération n°2019/27 relative à la demande de subvention pour la création d'un plan guide d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier auprès du Gal du Grand Clermont pour l'obtention de fonds LEADER ;
 Vu la délibération n°2020/09 concernant la demande de subvention pour des travaux d'aménagement de la zone Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier auprès du Gal du Grand Clermont pour l'obtention de fonds LEADER ;
 Vu la délibération n°2020/20 concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'espace Champmot ;

Considérant la validation du plan guide d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier et de sa stratégie politique de quatre piliers lors du COPIL de février 2020

Considérant que le SEAT a réalisé une première phase de travaux en temps sur la période 2020-2023 pour aménager l'espace Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier

Considérant le projet d'aménagement de la zone Champmot et les besoins d'équipement pour l'accueil du public

Monsieur le Président rappelle que le SEAT met en œuvre un schéma directeur en regroupant les quatre axes définis par la stratégie politique pour le projet de l'Ecopôle :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement du site Champmot a été l'objet de travaux depuis 2021 en obtenant un financement de 80% des dépenses HT par les fonds LEADER et que le SEAT a l'opportunité de poursuivre l'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier pour accueillir le public.

Il rappelle également que ce projet constitue une opportunité afin de valoriser notre territoire en tentant d'apporter une réponse aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux dans un avenir proche.

Monsieur le Président explique que le SEAT est en mesure de déposer un nouveau dossier auprès du GAL Val d'Allier du Grand Clermont dans le cadre du programme LEADER afin de poursuivre les efforts d'aménagement entrepris pour accueillir le public sur l'Ecopôle. Il précise que cette tranche de travaux serait subventionnée à un taux élevé de 75% pour la réalisation de ce projet.

Il précise que les dépenses peuvent être faites au plus tard jusqu'à décembre 2024.

Le plan de financement du projet est détaillé comme suit :

LIBELLÉ DES ACTIONS	MONTANT HT	SUB LEADER 75 %	AUTOFINANCEMENT
Pose d'un portique au niveau du parking RD1	2500	1875	625
Aménagement du seuil d'entrée "parking/cheminement" sur Champmot	6100	4575	1525
Aménagement de quatre intersections des cheminements piéton	4800	3600	1200
Création d'un dispositif d'accueil et d'animation modulable et démontable pour l'accueil de groupes scolaires de 25 enfants	12 000	9000	3000
Création d'un mobilier de pique-nique	4000	3000	1000
Construction de toilettes sèches couverte	2000	1500	500
Aménagement des gradins près du tunnel	5000	3750	1250
Aménagement de la plateforme de broyage	6500	4875	1625
TOTAL	42 900	32 175	10 725

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

